

PLAN DE DÉCONFINEMENT DIRIGEANTS

Du 22 juin au 11 juillet 2020

Dirigeants d'un club ou d'un comité

Favoriser systématiquement les échanges en distanciel



PRÉCAUTIONS

Port du masque



Conseillé si la distanciation physique ne peut être respectée

Distanciation physique : 4m2/pers



4 m2/personne

Utilisation de gel hydroalcoolique



Obligatoire

Si symptômes du COVID-19



Restez chez soi
Prévenir immédiatement le Président du club si des signes apparaissent dans la semaine suivant une réunion

Kit sanitaire personnel composé de :

1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon et 1 sac poubelle



Préconisé

Matériels liés à la réunion



Préconisation d'utilisation de son matériel personnel

Attestation



Sans attestation

Durée de l'activité



Sans limitation de durée

Vestiaires



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire.

Locaux



Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire.



PUBLICS

Types



Tous les dirigeants

Nombre



Absence de limitation



ENCADREMENT

Inscription aux réunions



Sur inscription si possible
Liste des participations à archiver pour assurer un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux

Sorties labellisées Rando Santé



Autorisées

Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination



-En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie, le dirigeant doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la réunion
-La personne malade devra consulter et se faire tester
-Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination.
-Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester



TRANSPORTS

Transport individuel

















Conseillé

Transports en commun



Dans le strict respect des gestes barrières et dans la mesure du possible de la distanciation physique

	Dirigeants d'un club ou d'un comité Favoriser systématiquement les échanges en distanciel	
Covoiturage et mini-bus		Avec port du masque et dans le strict respect des gestes barrières, en ouvrant la fenêtre plutôt qu'en utilisant la climatisation
Distance du domicile		Sans limitation
 CONVIVIALITÉ		
Partage de repas, pots, festivités		A ne pas organiser et éviter
Discussions en présentiel		Avec distanciation et masque si possible
 SÉJOURS ET VOYAGES		Autorisés
 FORMATION		-Possible en salle avec plus de 10 personnes si respect des gestes barrières, d'un espace minimum de 4m2 par personnes, et des règles de l'établissement -Conseillé en distanciel et en extérieur Les séquences de mise en situation d'activité physique peuvent dorénavant s'organiser sans limitation de nombre de participant
 SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION		Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions
 ACCIDENT		Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence
 VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ		<u>Votre comité départemental</u> association@ffrandonnee.fr

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site www.ffrandonnee.fr